Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026005-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 février 2026

Délibération n°2026-005	Classification
CRÉATION DE LA MAISON FRANCE SERVICE ET DE L'ÉCONOME : MISE A DISPOSITION DU FONCIER PAR LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA CCPBS	2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

L'an deux mille vingt six, le dix février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Annie BRAULT
Rapporteur : Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 27

EXPOSE :

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud porte un projet hybride ambitieux regroupant en un même lieu une Maison France Services et une Maison de l'économie et a choisi de privilégier une implantation en centralité à PONT-L'ABBE dans le quartier de la gare sur une partie du foncier de l'ancien centre technique municipal.

Contexte et orientations du projet

Afin de faciliter les démarches administratives des usagers sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville, l'Etat encourage le déploiement, depuis 2019, du réseau France Services.

En parallèle, au regard des besoins identifiés et des profondes évolutions du monde du travail, la CCPBS avait réalisé dès 2018, une étude d'opportunité autour de la création d'un réseau d'espaces de travaux à usage flexibles et partagés sur le territoire.

Au regard de ces éléments, dans un souci d'optimisation des ressources, le choix s'est porté en priorité sur la création d'un site hybride et innovant, dans une approche transversale qui consiste à considérer l'entrepreneur ou le télétravailleur comme usager et habitant du territoire.

En cohérence avec les enjeux de revitalisation des centralités, les élus ont souhaité saisir l'opportunité de réhabiliter une friche située au cœur du quartier de la gare à Pont-l'Abbé. Le conseil communautaire du 27/06/2024 avait ainsi validé un certain nombre d'orientations concernant le projet de maison France services/maison de l'économie :

- Un lieu bien identifié avec un accueil mutualisé entre la MFS et la ME, dans le bâtiment historique qui deviendra la vitrine du site.

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026005-DE

- Un lieu ouvert proposant des espaces de rencontre et d'échange et accueillant une diversité de partenaires qui ont confirmé leur intérêt pour tenir leurs permanences dans le futur bâtiment.
- Un lieu optimisé avec la mutualisation des bureaux individuels et des salles de réunion
- Un lieu inclusif avec la médiation numérique au cœur des activités de la MFS (ateliers informatiques, postes informatiques en libre-service, 3 salles de réunions).
- Un lieu totem pour l'entreprenariat avec une jauge limitée à 16 postes pour déployer dans un second temps des espaces d'hyper proximité sur le territoire en particulier sur les communes portuaires et répondre ainsi de manière cohérente à la demande.
- Un lieu accessible avec 36 places de stationnement ainsi que des abris vélo couverts, des bornes de recharge électrique et des abris pour les véhicules Mobil'emploi.

En parallèle, le département du Finistère a affirmé sa volonté d'intégrer le centre départemental d'action sociale (CDAS) dans le futur bâtiment

Mise à disposition du foncier par la signature d'un bail emphytéotique

L'assiette foncière du projet sur les parcelles AI, n° 436p et 435p, sur une surface de 2 462 m² sera mise à la disposition de la CCPBS par la signature d'un bail emphytéotique sur une durée de 60 ans, à titre gracieux.
Le constat de la désaffectation et du déclassement du domaine public communal de cette emprise foncière fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ce même jour.

La CCPBS prendra en charge la dépollution du site et la déconstruction l'ancien local de la Croix Rouge, ainsi que les frais de rédaction du bail.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux lors de sa réunion du 30 avril 2025,

Le projet de bail a été présenté en séance.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail emphytéotique à titre gracieux avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud sur les parcelles AI n° 436p et 435p, sur une surface de 2 462 m², pour une durée de 60 ans à compter de la signature du bail qui sera rédigé par Maître Stéphane LE PAPE, notaire à Pont-l'Abbé.

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 10 février 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « *lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif* ».

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026005-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard		X	
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle	X		
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie		X	POUVOIR à Marc DEFACQ
MARCHAL Émilie		X	POUVOIR à Yves CANEVET
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique	X		
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 2

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction